



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA*

Paris, le 30 mai 2005  
N° CERTA-2005-AVI-184

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité de kommander

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-AVI-184>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2005-AVI-184
Titre	Vulnérabilité de kommander
Date de la première version	27 mai 2005
Date de la dernière version	–
Source(s)	CVE : CAN-2005-0754

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Exécution de code arbitraire.

## 2 Systèmes affectés

- kde ;
- Gentoo : toute les versions de kde-base/kdewebdev antérieures à 3.3.2-r2

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans le logiciel Kommander permet à un utilisateur distant mal intentionné d'exécuter du code arbitraire.

## 4 Description

Le logiciel KDE offre un environnement graphique de type « bureau » aux utilisateurs des postes de travail Unix. Le logiciel *Kommander* est un environnement de développement visuel et d'exécution d'applications basées sur des enchaînements de fenêtres de dialogue associées à des scripts.

Le logiciel Kommander exécute des scripts distants sans demander de confirmation. Ce mode de fonctionnement permet à une utilisateur distant mal intentionné de faire exécuter du code arbitraire.

## 5 Solution

Appliquer le correctif de sécurité.

## 6 Documentation

- Avis de sécurité :
  - Avis de sécurité KDE :  
<http://www.kde.org/info/security/advisory-20050420-1.txt>
  - Avis de sécurité Gentoo :  
<http://www.gentoo.org/security/en/glsa/glsa-200504-23.xml>
- Description de la vulnérabilité
  - Dictionnaire CVE :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CAN-2005-0754>

## Gestion détaillée du document

**30 mai 2005** version initiale.